

## **Synthèse et compléments de notre entrevue du 27 mai 2021** Concernant le chemin du Pétrole

### **Rappel**

Ce 'chemin' serait un chemin rural au sens de sa qualification. Cependant nous avons admis que par sa destination il doit être considéré comme voie communale. Première raison à ce fait, il est situé en zone urbaine, deuxième raison, il a été entretenu au moins une fois par goudronnage mais aussi par le passage du tout à l'égout, enfin, il est nommé au PLU comme voie à améliorer. Son entretien pour le rendre 'circulable' durablement fait donc partie des dépenses obligatoires de la commune. Cela signifie clairement qu'il doit être en bon état de façon permanente.

---

### **Entretien et arguments**

J'ai entendu les explications sur la situation actuelle de la Zac du Levant et ses conséquences sur le chemin du Pétrole, un délai a été fixé entre l'entreprise Piroli et la commune. Cette entreprise s'est engagée à réaliser la réfection de la surface depuis l'intersection de la rue Tiberette jusqu'à la hauteur des premières maisons après les vignes (100 à 110 mètres environ de chaque côté du carrefour de la rue de Carignan). Cette réfection aura lieu en même temps que la rue du Carignan à l'issue des travaux de gros œuvre de la tranche en cours.

**Le délai qui a été indiqué par M. Llop est septembre 2021 au plus tard.**

Dans un stade ultérieur, interviendront des travaux pour régler le problème de l'écoulement des eaux pluviales et pour réaliser ainsi un ouvrage plus durable par des travaux plus lourds.

La municipalité est à la recherche de solutions pour palier au manque de sécurité même futur et notamment pour les piétons car il n'y a pas de trottoirs. Des mamans emmènent leurs enfants à l'école en empruntant cette voie. D'autre part le croisement de véhicules, vu l'étroitesse serait parfois compliqué.

Selon une récente discussion au conseil municipal, l'une des solutions, pourrait être après concertation de rendre cette voie à sens unique. **Je réfute cette solution pour plusieurs raisons :**

1. Demander aux habitants de faire un détour de plus d'un kilomètre en passant par l'avenue de la Tuilerie (même remise en état) avec le danger du carrefour au centre du village ne peut pas être une bonne solution mûrement réfléchie et si toutefois cette solution devait être un jour retenue, la municipalité devra s'attendre à des manifestations publiques.
2. **De fait, le goulot d'étranglement le long de la Zac du Levant de moins de 200 mètres est déjà une voie unique en mode alterné étant donné que le passage d'un seul véhicule est possible, il ne constitue donc pas un danger supplémentaire.**
3. **La voie unique ne résout pas le problème de l'étroitesse du chemin, elle n'empêche pas le croisement des piétons avec les autres usagers. Un mince trottoir serait sans doute impossible à réaliser et ne permettrait pas de sécuriser davantage des piétons munis de poussettes. C'est donc un vrai faux débat.**
4. Depuis plus d'un an, la sécurité est au niveau 0, les inondations empêchent les piétons de circuler correctement et les nids de poules n'ont heureusement pas encore provoqué d'accident. Cette insécurité n'a pas empêché le non suivi des réparations de fortune, ni la solution à celle-ci, 1 an c'est long pour un risque important qui peut facilement être évité (si déjà on parle de sécurité) !  
Le problème de fond est donc plutôt dans le mauvais état général de ce passage (mais aussi à d'autres endroits).

5. Le problème n'est pas le croisement des véhicules, depuis que je connais cette voie (bientôt 5 ans), je n'ai jamais connu de problème de croisement, les chauffeurs se respectent même s'il peut y avoir des exceptions qui méritent contrôle de police et qui ne doivent pas pénaliser tout le monde. Le croisement (l'attente) est possible au carrefour rue Tiberette, au carrefour rue de Carignan pour le tronçon à voie unique ou en amont avant le goulot. Le véhicule qui arrive est visible avant le goulot et permet au chauffeur de s'arrêter à temps pour laisser le passage à l'autre. Je pratique cette voie plusieurs fois par jour.
6. Toute la voie n'est pas étroite et permet donc la double circulation, seul le tronçon le long de la Zac est concerné.
7. Dans l'ensemble du village des structures ne pourront pas être corrigées pour atteindre la sécurité maximale, il faut être réaliste et pragmatique.
8. Le problème du débordement ou du passage sur la partie du vignoble privé est de l'entière responsabilité du propriétaire de la vigne, une clôture même sommaire empêcherait les véhicules d'y pénétrer. La commune n'est donc pas concernée par ce problème. Un poteau en T coûte entre 3 et 5 € selon la hauteur et cela ne constitue donc pas une dépense très importante pour la réalisation. Mais il peut y avoir participation de la commune si un accord est trouvé pour une ou deux places de dégagement juste après le carrefour rue Tiberette, après le fossé. Ce débordement est aussi dû parfois à l'évitement des nids de poule.
9. Nous sommes en zone 30 ce qui devrait (en principe, sinon cela servirait à quoi ?) atténuer le risque exposé, reste à effectuer des surveillances. Il n'y a d'ailleurs eu aucune concertation pour ce passage à 30, d'où mes craintes d'autres décisions imposées.

Il y a donc un gros travail de réflexion à mener, mais pour cela il faut éviter les faux problèmes, rester dans une réalité quotidienne et ne pas s'égarer dans de fausses certitudes ou dans des débats sécuritaires à 100% impossibles à réaliser, ceci est d'ailleurs vrai pour l'ensemble du village. Un passage réservé aux riverains peut aussi être envisagé mais là encore, la réalité est que cela doit être surveillé et n'empêchera pas l'excuse de dire '*je vais rendre visite à monsieur X*', ce serait donc juste dissuasif. Une solution de feux combinée avec la rue de Carignan pourrait aussi être réfléchie (comme sur les chantiers par exemple) à certaines heures de la journée, les temps scolaires, et clignotants le restant de la journée ou à d'autres périodes. Bref réfléchir et encore réfléchir, rester réaliste et pratique, se mettre à la place de l'utilisateur quel qu'il soit mais sachant que la solution extrême coûterait sans doute trop cher pour la commune. En tout cas le compromis est de rigueur pour l'ensemble des usagers et hormis de rares exceptions cela s'est bien passé jusque là. Je parle bien sûr du compromis entre usagers et non pas de l'état actuel de la voie qui est la vraie source du problème à considérer.

## **Ajouts**

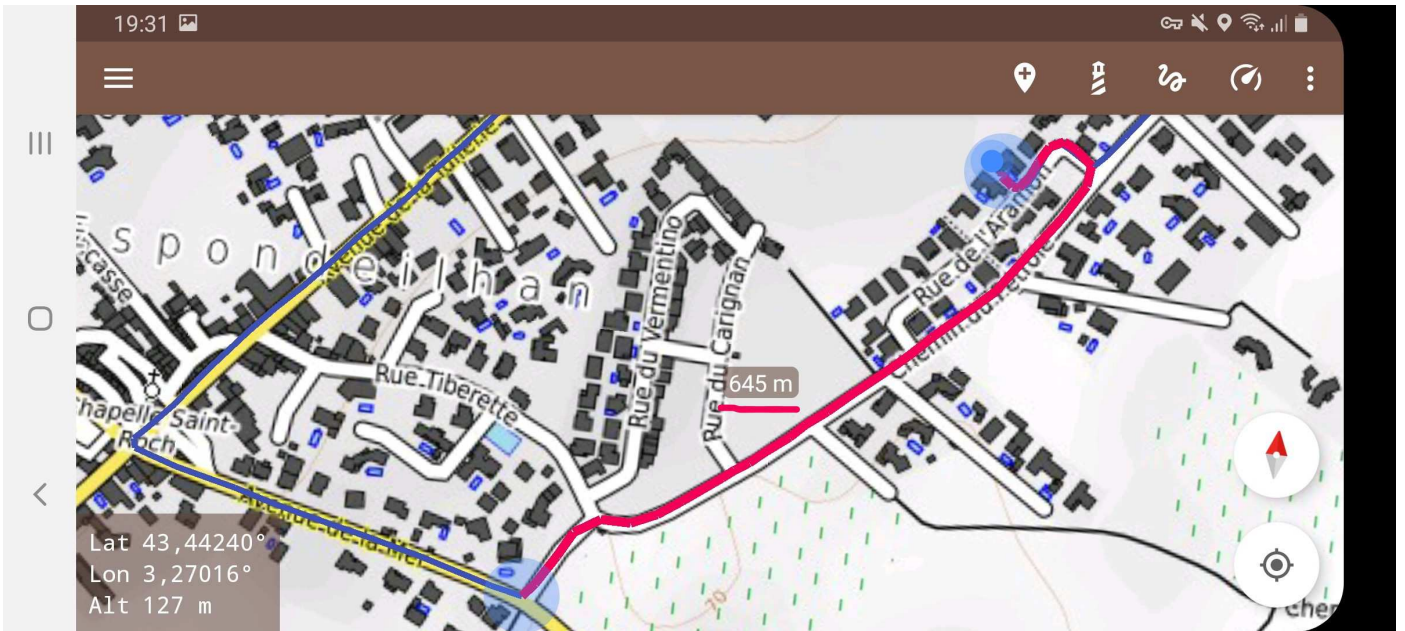
En attendant la réalisation du revêtement prévue par l'entreprise Piroli, une surveillance journalière doit être effectuée et un bouchage immédiat réalisé, c'est du devoir de la commune. On ne peut pas commencer par exemple un WE en ayant déjà des trous de 5 cm le vendredi ! Tout est question de méthode, d'organisation et de responsabilité de l'élu ou de l'agent de la fonction publique, le premier supervisant le deuxième s'il est défaillant.

Les réfections (bouchages), quand elles ont lieu doivent être faites de manière légèrement surélevées à cause du tassement, un agent de la fonction publique devrait le savoir, souvent des creux se forment là où on a bouché. Par ailleurs si les réparations se font tardivement on peut constater que la dégradation générale se fait beaucoup plus vite (un trou grandi plus vite qu'il ne se crée). Il faut donc boucher au plus vite et cela demande une surveillance accrue, et des élus et des agents communaux. Là il est question de durabilité et donc de coûts pour le contribuable.

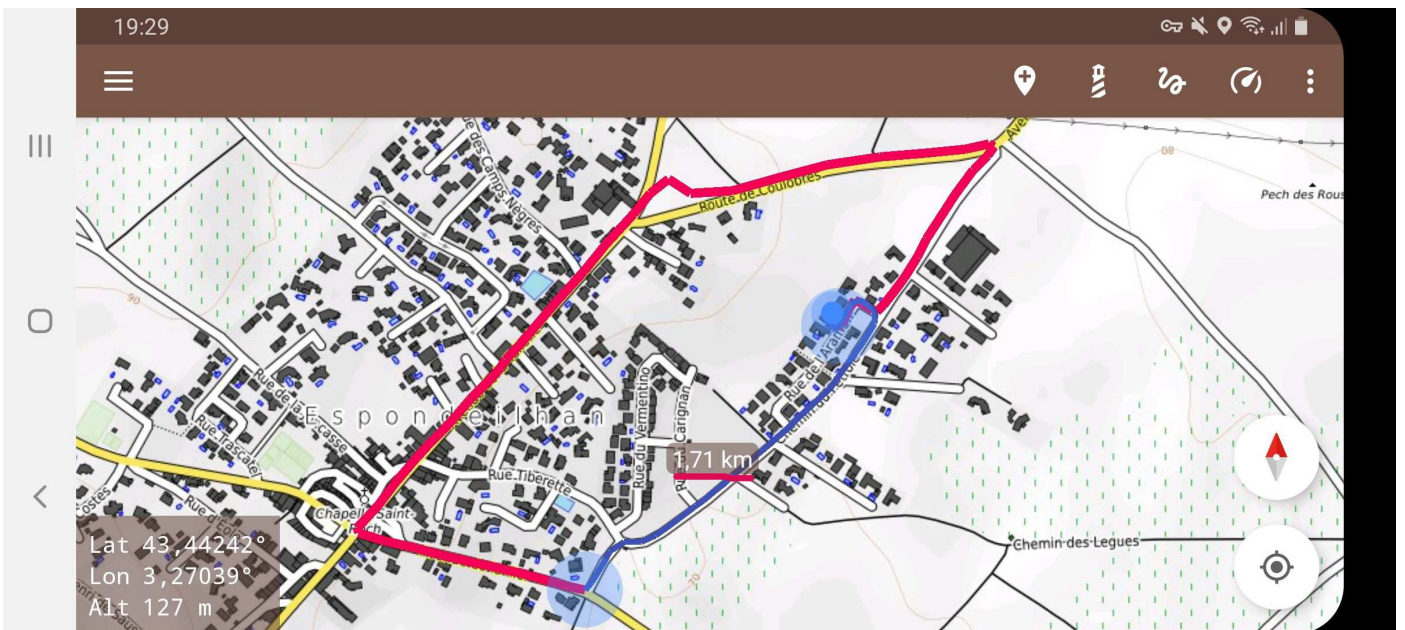
En espérant du bon sens, je reste à disposition pour toute explication complémentaire.

Jean-Marie XXXXX

## Les mesures



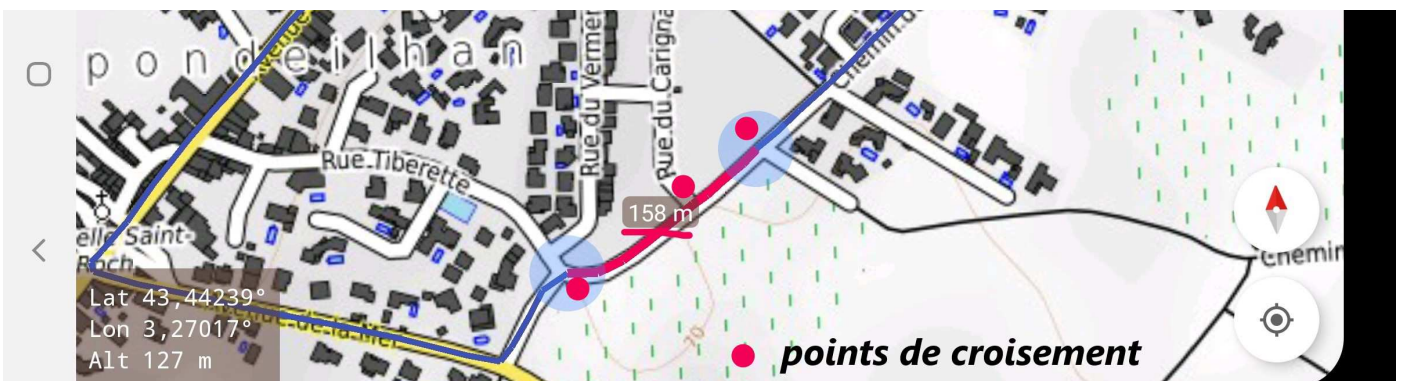
Trajet habituel 645 m



Trajet de contournement 1710 m

**Détour (écart) 1065 m**

Tour complet pour info 2355 m



Le passage étroit 158 m